

Pour harcèlement et VSS spécifiquement

- Plusieurs circuits d'alerte sont envisageables :

- le doyen et son équipe, l'administration universitaire
- l'administration hospitalière,
- les élus étudiants, le vice-doyen étudiant,
- les dispositifs d'écoute des étudiants,
- les syndicats représentatifs,
- la médecine universitaire ou du travail
- la voie judiciaire directe, en décidant de porter plainte

Connaître les relais :

- Référénts internes / VSS
- Association locale / ISNI
- Médecine du travail
- SSU
- Dispositifs nationaux



- Géré par syndicat sans personne dédiée
- Géré au syndicat par une personne dédiée (interne ou administratif)
- Structure dédiée type SOS
- Rembourse séances de psychologue
- Système commun internes-FAC ou centre15-internes
- Syndicat med G a système d'aide à part
- Utilise les partenaires
- Pas d'information/Pas de système

Coordination Nationale d'accompagnement des étudiants (CNAE) Numéros utiles

Soutien psychologique pour soignants



Anonyme et confidentiel
Gratuit

Écoute et accompagnement personnalisé.
Réorientation locale vers personnes-ressources.
Aide au signalement et appui dans les procédures administratives ou pénales.
Signalement de VSS, harcèlement ou discriminations.



Gratuite, confidentielle.
Accessible 24h/24 et 7j/7
Assurée par des professionnels formés (psychologues et infirmiers psychiatriques).
Ligne d'écoute et non pas d'urgence.



24h/24 et 7j/7
Anonyme et confidentiel
Gratuit
Application mobile SPS : contact direct avec un

psychologue. Réseau national (400 psychologues, médecins, psychiatres).

2 (télé)consultations gratuites.
Orientation adaptée (burn-out, stress post-traumatique, sommeil).

> 35 000 appels depuis 2016.
8 400 étudiants accompagnés depuis 2021.



InterSyndicale Nationale des Internes - 12 Rue Cabanis - 75014 Paris - Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)
Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr - Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube